



Formation sur "le partage de l'espace public urbain : diversité des usages et zones de circulation apaisée"

OBJECTIFS

- identifier le cadre réglementaire du partage de la voirie : zones de rencontre, zones 30 et aires piétonnes.
- formuler des recommandations d'aménagements et de gestion prenant en compte les modes actifs (*marche à pied, vélo, engins de déplacement personnel*), les transports en commun et l'activité économique.

PROGRAMME

Les enjeux des modalités de partage de la voirie

- vitesse et fonctionnement urbain
- un peu de terminologie routière
- vitesse et fonctionnement urbain
- aménagements de sécurité pour diminuer la vitesse
- la prise en compte des piétons et vélos
- la prise en compte des Engins de Déplacement Personnel (EDP)
- la gestion et le contrôle de l'occupation du domaine public

L'encadrement législatif et réglementaire et le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) et les recommandations techniques d'aménagement

- besoins dimensionnels concernant la géométrie de la voirie
- le profil en travers, outil de partage des voiries urbaines
- l'aire piétonne, la zone de rencontre, la zone 30, et la démarche "ville 30", le Code de la Rue, le trottoir traversant
- le déploiement du double-sens cyclable, le domaine d'emploi du cédez-le-passage cycliste au feu, la chaussée à voie centrale banalisée

La concertation et la communication dans les projets d'aménagement

- la présentation des projets d'aménagement : le rôle important de l'infographie
- la concertation "politique" et réglementaire
- exemples de méthodes et outils de communication (fiches CEREMA)

La réglementation accessibilité de la voirie aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.)

- la réglementation Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- largeur trottoirs, dévers, profil en long, ressaut, la Bande d'Eveil de Vigilance (B.E.V.), l'implantation du mobilier urbain, la bande de guidage, le contraste visuel et le repérage du mobilier urbain, le stationnement P.M.R.
- le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE)

Éléments de synthèse : la formulation d'argumentaires en faveur d'aménagements propices aux modes de déplacements actifs

PUBLIC VISÉ

Collectivités : responsable des services techniques, ingénieurs, techniciens, surveillants de travaux
Secteur privé : urbanistes, architectes, maîtres d'oeuvres (*Bureaux d'Études Technique*)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés - Questions / réponses
Vidéos
Retours d'expériences du formateur, expert en VRD (*Voirie et Réseaux Divers*)

SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi-journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

VALIDATION

Attestation de compétence délivrée à l'issue de la formation

CONDITIONS

EN INTRA dans les locaux du client ou dans une salle de formation réservée par OFC TP

OU



A DISTANCE avec l'aide de l'application "zoom". Le stagiaire doit disposer d'une connexion Wifi et d'une caméra sur son ordinateur

DURÉE & HORAIRES

En présentiel : 2 journées - 12 heures
A distance : 1,5 journée - 9 heures